

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 005-210500062-20250918-D2025_09_02_1-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 2025-09-02

Objet de la Délibération :

Apurement des admissions en non-valeurs sur le budget de l'eau

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentièrre-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Éric RIPPET qui donne procuration à Alice PRUD'HOMME

2 absents non représentés : Florent LONGIS, Maxime RANCON

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Carine QUILICI, Serge THIVOLLE, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Alice PRUD'HOMME, Carole ROBERT, Rémi ROUX

Soit 13 votants

**Date de convocation :
11 SEPTEMBRE 2025**

Secrétaire de séance : Carine QUILICI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Briançon lui a fait part d'un état des sommes réclamées aux contribuables pour lesquelles tous les recours possibles en son pouvoir ont été épuisés.

Malgré le travail réalisé par le Trésorier, il reste les sommes suivantes qui n'ont pas pu être recouvrées et qu'il convient d'inscrire en dépenses afin que les comptes soient sincères :

- 1 160 € sur le budget de l'eau réclamés depuis 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (13 voix pour)* :

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire,
- Autorisent ce dernier à faire procéder aux écritures comptables correspondantes sur l'article 6542 sur le budget de l'eau.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE, LE 18 SEPTEMBRE 2025

**Le Maire,
Alain SANCHEZ**